

## TARIFS 2024-2025

**La question financière ne doit, en aucun cas, être un obstacle pour une inscription au collège.**

Pour un élève externe, la famille n'est redevable que de la contribution familiale.

Pour un élève demi-pensionnaire il faut rajouter le forfait de restauration.

### CONTRIBUTION FAMILIALE :

Elle inclut : les photocopies, les œuvres étudiées en français, la piscine, les déplacements en car, les spectacles, la participation aux investissements non couverts par les subventions de l'Etat ou du Département, les activités pastorales, etc...

**Une réduction** de 28% est appliquée automatiquement au 2<sup>ème</sup> enfant inscrit au collège et la gratuité à partir du 3<sup>ème</sup> enfant. Ces réductions ne s'appliquent que sur les **frais de scolarité**.

Nous vous proposons de choisir librement le tarif de contribution familiale. Le principe de solidarité appliqué aux tarifs B et C est exposé dans la fiche du dossier d'inscription.

CONTRIBUTION FAMILIALE	Tarif A	Tarif B	Tarif C
Frais de scolarité	340 €	350 €	366 €
Activités pédagogiques (y compris la location d'un casier)	81 €	81 €	81 €
<b>TOTAL / AN</b>	421 €	431 €	447 €
<b>TOTAL PRELEVEMENT scolarité / 10 mois</b>	42,10 €	43,10 €	44,70 €
TOTAL PRELEVEMENT avec scolarité, Demi-Pension <b>A TITRE INDICATIF / 10 mois</b>	114,30 €	115,30 €	116,90 €

### DEMI PENSION : A titre indicatif le prix du repas était en 2023-2024

Prix du repas : 5,47 € - Soit pour une année pour 4 jours = 722,04 €

Possibilité de repas exceptionnel pour les externes : 5,90 €

En cas d'absence prolongée et justifiée, c'est-à-dire au-delà d'une semaine consécutive, il sera procédé à un remboursement des repas non consommés sur demande écrite accompagnée de justificatifs.

**SELF** : un système informatisé a été mis en place, chaque élève a un badge individuel. Ce badge est gratuit. En cas de perte ou de détérioration, une nouvelle carte sera facturée 5 €.

**TABLETTE** : la location de la tablette s'élève à 150 € par an (tablette acquise par la famille en fin de 3<sup>ème</sup>).

**ETUDE DU SOIR** : le forfait annuel s'élève à 45 € (tout trimestre commencé est dû).